

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **jeudi 20 juin 2024 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième~~ – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Biscuiterie DESTREE SPRL – lauréate 2024 Prix Alfes : félicitations du Conseil communal
- 2° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3° Arrêtés de police : ratification
- 4° Application de l'article 60 du RGCC – paiement de fournisseur : ratification
- 5° Mandataires – rapport de rémunération écrit 2024 – mandats exercés au cours de l'année 2023 : décisions
- 6° Intercommunale AIEM – Assemblée générale extraordinaire : décisions
- 7° Agence de Développement Local – rapport d'activités 2023 : avis
- 8° Fabrique d'église de Denée – compte 2023 : approbation
- 9° Fabrique d'église de Bioul – compte 2023 : approbation
- 10° Fabrique d'église de Sosoye – compte 2023 : approbation
- 11° Eglise Protestante de Namur – compte 2023 : approbation
- 12° Fabrique d'église d'Anhée – compte 2023 : approbation
- 13° Fabrique d'église d'Annevoie – compte 2023 : approbation
- 14° Fabrique d'église de Haut-Le-Wastia – compte 2023 : approbation
- 15° Fabrique d'église de Warnant – compte 2023 : approbation
- 16° Ecole communale de Bioul – implantation de Bioul – création d'un demi-emploi supplémentaire : ratification
- 17° Fonds d'investissement des communes PIC-PIMACY 2022-2024 : rue des Campagnes à Annevoie Rouillon (Hun) : réfection, amélioration et travaux d'égouttage – marché public : décisions
- 18° Plan de cohésion sociale – approbation de l'évaluation quantitative 2020-2023
- 19° Plan Stratégique Transversal : évaluation au terme de la législature
- 20° Plan « Habitat Permanent » local dans les équipements touristiques – état des lieux, rapport d'activités annuel 2023, programme de travail et évaluation 2024 : information

A huis clos :

- 21° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/2 temps
- 22° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 23° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps
- 24° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 25° Avis sur une demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à 1/2 temps
- 26° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps

- 27° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
28° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle pour congé parental à raison d'1/5 temps
29° Avis sur une demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à raison d'1/4 temps
30° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
31° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
32° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps
33° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Françoise SEPTON.



Pierre RONDIA.